

Chers parents,

Nous vous remercions de lire attentivement cette circulaire. Ces diverses consignes ont pour but de favoriser l'adaptation de vos enfants et de faciliter la vie de tous ceux, enseignantes et aide-maternelles, qui participent à leur épanouissement.

Mail de l'école : [primaire@ndoverneuil.fr](mailto:primaire@ndoverneuil.fr)

## 1. HORAIRES

**Matin :** Accueil à partir de 8h20 dans la classe  
Horaire des cours : **8h30-11h30** (grille fermée à 8h40 et à 11h40)

**Après-midi :** Accueil à partir de 13h05 dans la cour pour les MS et GS, en salle de sieste pour les PS  
Horaire des cours : **13h15-16h30** (grille fermée à 13h25 et à 16h40)

Lieu d'entrée et de sortie : Grille du Chemin Vert. Merci de vous présenter avec votre carte « Notre-Dame ». Les élèves sont remis à l'adulte au portail Chemin Vert à 11h30 et en classe à 16h30. Nous demandons aux parents de ne pas stationner dans le hall de la maternelle après avoir déposé ou retrouvé leur enfant afin de respecter le début des cours et le travail du personnel de ménage à 16h30.

**Les enfants des classes élémentaires ne peuvent pas se rendre en classe par la cour maternelle.**

## 2. RENTREE des CLASSES

**Voir horaire personnalisé sur circulaire A5**

- **Les Petites Sections :**
  - soit le lundi matin 3 septembre (rentrée échelonnée en petit groupe)
  - soit le mardi 4 septembre (rentrée échelonnée en petit groupe)
  - rentrée collective : le jeudi 6 septembre à 8h30 (cantine + garderie du matin et du soir).
  
- **Les Moyennes Sections :**
  - soit le lundi après-midi 3 septembre (rentrée échelonnée en petit groupe)
  - soit le mardi après-midi 4 septembre (rentrée échelonnée en petit groupe)
  - rentrée collective : le jeudi 6 septembre à 8h30 (cantine + garderie du matin et du soir).
  
- **Les Grandes Sections :**
  - le lundi après-midi 3 septembre (rentrée échelonnée 3 groupes à 14h00, 14h30 et 15h00)
  - rentrée collective : le mardi 4 septembre à 8h30 (cantine + garderie du matin et du soir).

## 3. SECURITE AU MOMENT DE LA SORTIE

Les enfants ne peuvent être remis qu'à une personne adulte parents, nourrice, frère et sœur du collège ou lycée mentionnés sur la feuille de renseignement. Passé 16h40 tout élève non récupéré sera confié à la surveillante de la garderie (voir tarif).

Pour des raisons de sécurité, aucun élève de maternelle :

- ne peut partir avec un frère ou sœur des classes élémentaires (du CP au CM2)
- ne peut arriver et repartir en car (même avec un collégien ou lycéen).

Tout changement doit être signalé par courrier à la direction et à l'enseignante.

Nous vous rappelons que la cour de récréation n'est pas une aire de jeux. Vous êtes priés de la quitter après avoir récupéré votre ou vos enfants.

Par mesure de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'école même tenus en laisse.

## REGLEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE

### A. HYGIENE ET RESPECT DE LA COLLECTIVITE

Les cheveux longs doivent être attachés. Nous vous demandons de bien vouloir faire un shampoing anti-poux la veille de la rentrée et de vérifier très régulièrement la chevelure de votre enfant.

**Aucun enfant ne doit arriver en classe malade ou fiévreux. Si tel est le cas, il est confié à l'infirmière qui vous demandera de venir le chercher.**

### B. TENUE

Les enfants doivent avoir pour la classe, une blouse avec le NOM et PRENOM marqués ainsi que des mouchoirs en papier.

Les vêtements, chaussures, bottes, **doivent être marqués** au nom de l'enfant. Pour le côté pratique : pas de salopette.

Tous les vêtements doivent avoir une **attache** solidement cousue. Cette mesure est un élément utile pour les vestiaires.

### C. ABSENCES

Après une absence, l'élève doit présenter une lettre explicative signée des parents. Pour une maladie contagieuse, prévenir rapidement l'école afin que cette information soit diffusée. Dans ce cas, un certificat médical l'autorisant à reprendre la classe est indispensable.

Lorsqu'une absence est prévue, bien vouloir informer par écrit l'enseignante concernée. Les messages transmis oralement ou par téléphone ne peuvent être pris en considération.

Aucun enfant ne peut arriver en classe en dehors des heures d'ouverture.

### D. ARGENT

Toute **SOMME d'ARGENT ou CHEQUE** destinés à la maternelle doit être remis sous enveloppe par les parents à l'adulte qui accueille l'enfant. Bien indiquer le motif (cantine, photo, etc...), la date, le nom de l'enfant et sa classe.

### E. SIESTE

**Tous les enfants de Petite Section vont en salle de sieste à 13 h 15.** L'élève externe doit être conduit en salle de repos par l'adulte qui l'accompagne et confié à la personne chargée de la surveillance de la sieste.

#### 1. GARDERIE

- **matin** : de 8h00 à 8h20

- **soir** : de 16h30 à 18h45

**Merci de bien respecter ces horaires.**

A l'arrivée, chaque enfant doit être confié à l'adulte chargé de la garderie.

### F. REUNION de PARENTS

Voir dates et horaires sur la circulaire générale.

Les enfants ne sont pas présents à ces réunions. **Pas de garderie prolongée ces soirs-là.**

Cette première réunion est indispensable pour la bonne mise en route de l'année.